



2025-03-05

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mars tenue ce **mercredi 5^e jour du mois de mars 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2025 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de février 2025 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.2 **Ressources humaines**
 - 5.2.1 Inscription de l'agente de communication au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) prévu du 28 au 30 mai à Victoriaville – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.2.2 Assemblée des MRC organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et prévue les 28 et 29 mai 2025 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.3 Inscription de l'aménagiste au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) prévu du 2 au 4 avril 2025 à Québec – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 Journée de réflexion sur le Service d'évaluation foncière de la MRC – Organisation et tenue (discussions)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Chantier alimentaire de la Table de développement social Papineau – Journée de réflexion prévue le 27 mars 2025 – Autorisation (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)

6.3.1.1 Achat d'une campagne publicitaire – Affichage sur des autobus – Autorisation (décision)

6.3.1.2 Entente publicitaire avec la Coopérative Place du Marché – Autorisation (décision)

6.3.1.3 Renouvellement des ententes pour la Route verte - Recommandation du Service de développement du territoire (décision)

6.3.2 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)

6.3.3 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention

6.3.3.1 Fonds de soutien aux entreprises - Flora Médicina École d'Herboristerie inc. - Demande d'aide financière au Fonds experts-conseils - Relance stratégique et numérique (décision)

6.3.3.2 Fonds de soutien aux entreprises - MJPotelle - Demande d'aide financière au Fonds tremplin - Acquisition d'équipements de démarrage (décision)

6.3.3.3 Fonds de soutien aux entreprises - Montebello Sport Culture - Demande d'aide financière au Fonds horizon durable - Électrification des véhicules utilitaires d'entretien (décision)

6.3.3.4 Fonds de soutien aux entreprises - Domaine du Grand Calme - Demande d'aide financière au Fonds horizon durable - Vers l'autonomie : la forêt nourricière, un parcours de sensibilisation (décision)

6.3.3.5 Fonds de soutien aux entreprises - Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation - Demande d'aide financière au Fonds de développement de l'économie sociale - Planification stratégique (décision)

6.3.3.6 Fonds de soutien aux entreprises - Bois Francs D.V. inc. - Demande d'aide financière au Fonds experts-conseils - Accompagnement en exportation (décision)



- 6.3.4 Nomination de la conseillère en développement économique au sein du Conseil d'administration de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) – Autorisation (décision)
- 6.3.5 Affectation de soldes résiduels d'ententes conclues avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC)
 - 6.3.5.1 Chœur de Pom' – Concert du 40^e anniversaire – Aide financière recommandée (décision)
 - 6.3.5.2 Projet de médiation culturelle « Sous les pavés » (Municipalité de Ripon) – Aide financière recommandée (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Fonds des municipalités pour la biodiversité – Résultats de l'appel de projets – Recommandation du comité d'analyse (recommandation)
 - 6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 – Lancement de l'appel de projets 2025 (recommandation)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
 - 6.5.1 Service régional de formation des pompiers – Recommandation du Comité de suivi de l'entente intermunicipale (discussions)
 - 6.5.2 Semaine de la prévention des incendies prévue du 5 au 11 octobre 2025 – Autorisation (décision)
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
 - 8.1 Appui à la MRC de l'Assomption – Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile (PAD) (recommandation)
 - 8.2 Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut – Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) (recommandation)
 - 8.3 Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean – Contestation – Coûts d'exploitation des logiciels PG (recommandation)
 - 8.4 Appui à la Municipalité de Lac-Simon – Traversée à la nage du Lac-Simon (recommandation)
- 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2025 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mars 2025 (information)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-03-067



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-03-068

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 5 FÉVRIER 2025**

CA-2025-03-069

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2025, lequel est
déposé au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2025 soit adopté tel
que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2025-03-070

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

| | | |
|---------------|--|-----------|
| Benoit Lauzon | Divers déplacements au 28 février 2025 | 183.09 \$ |
|---------------|--|-----------|

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

CA-2025-03-071

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2025 soit les chèques numéro 24910 à 24936 totalisant un montant de 222 799.28 \$, les prélèvements numéro 5063 à 5159 totalisant un montant de 264 448.94 \$ ainsi que les salaires pour le mois de février, soient et sont adoptés, à savoir :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Salaires au 1er février 2025 | 29 342.93 \$ |
| Salaires au 8 février 2025 | 27 839.25 \$ |
| Salaires au 15 février 2025 | 27 458.90 \$ |
| Salaires au 24 février 2025 | 28 611.17 \$ |
| | |
| Salaires des élus-février 2025 | 23 460.72 \$ |
| | |
| Total des salaires | 136 712.97 \$ |
| Comptes fournisseurs (chèques) | 222 799.28 \$ |
| Comptes fournisseurs (prélèvements) | 264 448.94 \$ |
| TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES | 487 248.22 \$ |
| | |
| | |
| | |
| | |

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2025-03-072

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

| Nom du fournisseur | Numéro de référence du compte grand livre | Montant (excluant les taxes applicables) | Objet de la dépense |
|--------------------|---|--|---------------------|
|--------------------|---|--|---------------------|



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

| | | | |
|--|--------------|----------|--|
| DOCUSIGN | 02-62200-993 | 316.81 | SERVICES DU 12 DEC 2024 AU 11 DÉC 2025 |
| ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE | 02-22000-494 | 15.00 | COTISATION ANNUELLE 2025 |
| MARCHÉ DE NOEL DE MONTEBELLO | 02-62200-993 | 2 500.00 | PROJET: MARCHÉ DE NOEL DE MONTEBELLO |
| ASS. DES GESTIONNAIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QC | 02-22000-494 | 10.00 | COTISATION MEMBRE ACTIF 2025 |
| ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QC | 02-22000-494 | 40.00 | COTISATION MEMBRES CERTIFIÉS 2025 PATRICK ÉTHIER |
| ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QC | 02-61005-494 | 30.00 | COTISATION ANNUELLE - 2 MEMBRES |

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

CA-2025-03-073

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

| Nom du fournisseur | Numéro de référence du compte grand livre | Montant (avant taxes applicables) | Objet de la dépense |
|--------------------------|---|-----------------------------------|---|
| DEVEAU DUFOUR MOTTET | 02-12001-412 | 137.50 | SERVICES RENDUS ET HONORAIRES CONSULTATION GÉNÉRALE |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-62203-993 | 289.99 | CHAISE AJUSTABLE |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-62203-993 | 517.96 | CAISSON MÉTAL CLAVIER/SOURIS ADAPTEUR ET CABLE RÉSEAU |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-62203-993 | 289.00 | ÉCRAN 32 POUCES |
| INTERNET PAPINEAU | 02-65903-414 | 1487.65 | REMPLACEMENT DES UPS A L'ARÉNA ET AU CENTRE COMM. DE THURSO |

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



| | | | |
|---------------------------------|--------------|---------|--|
| FIN TRAITEUR | 02-11000-493 | 981.48 | REPAS CM DU 22 JANVIER 2025 |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-13000-610 | 1259.10 | PAPIER FORMAT LETTRE |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-13000-670 | 439.77 | FOURNITURE DE BUREAU |
| RÉFRIGÉRATION RM | 02-13000-522 | 135.00 | APPEL DE SERVICE RÉGLER CHAUFFAGE DANS BUREAUX |
| RÉFRIGÉRATION RM | 02-13000-522 | 719.50 | APPEL SERVICE_2 MOTEURS D'OUVERTURE DE PORTE DES SYSTÈMES DE VENTILATION DEFECT ONT ÉTÉ REMPLACÉS |
| SOS VERMINE | 02-13000-522 | 360.48 | APPEL DE SERVICE_SITUATION RONGEUR DANS LE LOCAL DE CTAP |
| VISA - MÉTRO | 02-13000-610 | 109.96 | ACHAT DE CAFÉ |
| VISA – JEAN COUTU | 02-13000-340 | 11.98 | RECONNAISSANCE EMPLOYÉ |
| VISA – SHELL SUPER SOIR GAT | 02-13000-340 | 100.00 | RECONNAISSANCE EMPLOYÉ |
| LES ENTREPRISES GILLES BLAIS | 02-13000-522 | 49.95 | NETTOYAGE DE LA MACHINE À EAU |
| VISA – MÉTRO | 02-13000-610 | 55.23 | FACTURE MÉTRO - RENCONTRE ÉQUIPE DU 31 JANVIER 2025 |
| VISA – RODI PIZZA | 02-11000-493 | 274.80 | VISA - RODI PIZZA - RENCONTRE CSP ET CSI DU 28 JANV 2025 |
| VISA | 02-99000-490 | 46.33 | VISA - FRAIS DE CRÉDIT |
| DEVEAU DUFOUR MOTTET | 02-12001-412 | 277.75 | SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE |

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) PRÉVU DU 28 AU 30 MAI À VICTORIAVILLE – AUTORISATION

CA-2025-03-074

ATTENDU que le Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu du 27 au 30 mai 2025 au Centre de congrès de Victoriaville;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la participation de l'agente de communication de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription audit congrès se chiffre à 595 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 531,93 \$, excluant les taxes applicables, et que les frais de déplacement se chiffrent à 147 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, à participer au Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec prévu du 27 au 30 mai 2025 au Centre des congrès de Victoriaville;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport de l'agente de communication lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC.

Adoptée.

**5.2.2 ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET PRÉVUE LES 28 ET 29
MAI 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION**

CA-2025-03-075

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 28 et 29 mai 2025 à Québec et que les frais d'inscription sont de 360 \$, excluant les taxes applicables par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM les 28 et 29 mai 2025 à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement (755 \$), d'inscription (720 \$) et de séjour (1 046 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE L'AMÉNAGISTE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) PRÉVU DU 2 AU 4 AVRIL 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2025-03-076

ATTENDU que le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) aura lieu au Château Laurier à Québec du 2 au 4 avril 2025;

ATTENDU que le congrès se déroulera sur trois jours et portera, notamment sur la mise en œuvre des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la révision des schémas d'aménagement et de développement et l'intégration du monitoring dans les schémas d'aménagement et de développement;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 570.08 \$, incluant la moitié de la TVQ;

ATTENDU que les frais d'hébergement et les frais de déplacement sont estimés à 1 130.91 \$, incluant la moitié de la TVQ ;

ATTENDU que la participation de l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire, responsable de la révision du Schéma d'aménagement et de développement, à ce congrès lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Pierre Duchesne, à participer au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu au Château Laurier à Québec du 2 au 4 avril 2024;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 61005 454.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la présente séance; il est 13h30.

5.4 Évaluation foncière



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.4.1 JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC – ORGANISATION ET TENUE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que la MRC se doit d'effectuer une réflexion sur le Service d'évaluation foncière puisque l'entente viendra à échéance au 31 décembre 2025. Madame Lauzon sonde les membres du Comité administratif afin de planifier une demi-journée de réflexion et de définir l'orientation à privilégier. Les membres jugent opportun de tenir le tout le 9 avril prochain. Un suivi sera effectué par la direction générale et le Préfet auprès des membres du Conseil des maires à cet égard.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 CHANTIER ALIMENTAIRE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – JOURNÉE DE RÉFLEXION PRÉVUE LE 27 MARS 2025 – AUTORISATION

CA-2025-03-077

ATTENDU qu'une journée de réflexion du chantier alimentaire de la Table de développement social (TDS) Papineau aura lieu le 27 mars 2025 au Chalet en bois rond de Montebello;

ATTENDU que les besoins en sécurité alimentaire ne cessent d'augmenter et qu'il est opportun de réfléchir collectivement afin de renforcer le filet social lié à la sécurité alimentaire;

ATTENDU que l'enjeu de la sécurité alimentaire est prioritaire au sein de la TDS Papineau;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense maximale de 1 500 \$ pour l'organisation d'une journée de réflexion du chantier alimentaire de la Table de développement social (TDS) Papineau;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02 62008 999, 55 16118 000 et 01 39095 000 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025



6.3.1.1 ACHAT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE – AFFICHAGE SUR DES AUTOBUS – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

6.3.1.2 ENTENTE PUBLICITAIRE AVEC LA COOPÉRATIVE PLACE DU MARCHÉ – AUTORISATION

CA-2025-03-078

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la Coopérative Place du marché génère d'importantes retombées économiques au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la MRC de Papineau veut promouvoir la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau, tel que le stipule la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023;

ATTENDU que la Coopérative Place du marché est un atout important de la promenade gourmande, laquelle figure au sein de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC ;

ATTENDU que la Coopérative Place du marché offre la possibilité de signer une entente pour afficher un panneau publicitaire incluant le logo En Petite Nation pour une durée d'un an directement à la Coopérative Place du marché à Ripon ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature d'une entente publicitaire avec la Coopérative Place du marché au coût de 500 \$, excluant les taxes applicables, dans le but de promouvoir la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001 (campagne publicitaire);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**6.3.1.3 RENOUELEMENT DES ENTENTES POUR LA ROUTE VERTE -
RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE**

CA-2025-03-079

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la réalisation de la Route Verte a nécessité des investissements importants de la part de plusieurs partenaires du milieu, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ), les municipalités situées en bordure de la route 148 et le Parc national de Plaisance;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, aucun engagement à long terme n'a été négocié avec les propriétaires pour assurer la pérennité du réseau cyclable (droits de passage), ce qui a également pour effet de rendre inadmissibles les dépenses d'entretien encourues face au programme d'aide financière du MTQ;

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, confirmant notamment le transfert des responsabilités en matière de développement économique local entre le CLD Papineau et la MRC de Papineau au plus tard le 31 mars 2015 conformément aux résolutions numéro 2014-11-173 et 2014-11-174;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, demandant à Vélo-Québec d'effectuer un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett incluant le tracé actuel et un possible tracé sur la route 148;

ATTENDU qu'à ce jour, le mandat confié à Vélo-Québec concernant la réalisation d'un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett a été réalisé en partie et doit être bonifié pour permettre au Conseil de prendre une orientation à cet égard ;

ATTENDU les discussions tenues dans le cadre de la présente séance quant au tracé de la Route verte situé entre Plaisance et Thurso;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif demande à la direction générale, ainsi qu'à la direction du Service de développement du territoire d'assurer les suivis nécessaires avec les différents partenaires afin de trouver le meilleur tracé nécessaire qui répond aux priorités et orientations du milieu;

ET QUE :

Le Comité administratif n'autorise pas la conclusion d'ententes pécuniaires avec les propriétaires ayant une propriété sur le tracé situé entre la Ville de Thurso et la Municipalité de Plaisance, comprenant également les propriétés situées dans la Municipalité Canton Lochaber, pour l'année 2025.

Adoptée.

**6.3.2 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E
ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION**

CA-2025-03-080

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

| Factures préautorisées par la direction générale | | | |
|--|---|-----------------------------------|-----------------------------|
| Nom du fournisseur | Numéro de référence du compte grand livre | Montant (avant taxes applicables) | Objet de la dépense |
| Loisirs Montebello | 02-62008-997 | 153.00 | Dîner bénévoles 16 mai 2024 |
| Vidéo Lanaudière | 02-62008-997 | 2 502.00 | Une longue vidéo |
| Vidéo Lanaudière | 02-62008-997 | 8 360.00 | 38 courtes vidéos |
| Marthe Lemery | 02-62008-997 | 440.00 | Présentation d'un exposé |

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

6.3.3.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - FLORA MÉDICINA ÉCOLE D'HERBORISTERIE INC. - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS EXPERTS-CONSEILS - RELANCE STRATÉGIQUE ET NUMÉRIQUE

CA-2025-03-081

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Flora Médicina École d'Herboristerie a déposé un projet dans le cadre du Fonds expert-conseil afin de faire une relance stratégique numérique de son entreprise. Ces deux volets permettront de former l'équipe à l'utilisation de HubSpot (CRM), d'optimiser le site-web en revoyant le parcours utilisateur et de faire une planification stratégique complète de l'entreprise ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les devis déposés par Hacoer et 9278-6763 Québec inc., représentant un montant de 19 970 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, représentant 25 % de la facture totale, excluant les taxes applicables, à Flora Médicina École d'Herboristerie inc. afin de faire une relance stratégique numérique de son entreprise;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - MJPOTELLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS TREMLIN - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉMARRAGE

CA-2025-03-082

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise MJPotelle a déposé un projet dans le cadre du Fonds tremplin afin d'acquérir des équipements d'ébéniste provenant de Rasoir des bois. Cette acquisition permettra une relève aux opérations de Rasoir des bois;



ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU l'entente d'achat des équipements proposée par le propriétaire et le promoteur, représentant un montant de 11 395 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, représentant 43.88 % de la proposition financière de l'entente, excluant les taxes applicables, à l'entreprise MJPotelle afin d'acquérir les équipements d'ébénisterie ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3.3 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - MONTEBELLO SPORT CULTURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS HORIZON DURABLE - ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES UTILITAIRES D'ENTRETIEN

CA-2025-03-083

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'organisme Montebello Sport Culture a déposé un projet dans le cadre du Fonds horizon durable afin d'électrifier ces véhicules d'entretien des sentiers. Ce projet permettra d'acquérir deux motoneiges ainsi qu'un véhicule tout terrain électrique et de remplacer la flotte de vieux véhicules à essence;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU les divers devis déposés dans le cadre de la présente demande, représentant un montant de 106 601.88 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, représentant 4.69 % de la facture totale, excluant les taxes applicables, à Montebello Sport Culture afin d'électrifier ces véhicules d'entretien des sentiers;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3.4 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - DOMAINE DU GRAND CALME - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS HORIZON DURABLE - VERS L'AUTONOMIE : LA FORÊT NOURRICIÈRE, UN PARCOURS DE SENSIBILISATION

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds soutien aux entreprises concernant le projet de parcours de sensibilisation de la forêt nourricière déposé par l'entreprise Domaine du Grand Calme, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas octroyer d'aide financière.

6.3.3.5 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CA-2025-03-084

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'organisme Chambre de commerce Vallée Petite-Nation a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale afin de faire sa première planification stratégique. Ce projet permettra de prévoir son évolution, de se doter d'une vision claire, de structurer son action et d'établir ses orientations futures ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que



l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis déposé dans le cadre du présent projet, représentant un montant de 9 525 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 7 620 \$, représentant 80 % du coût total du projet, excluant les taxes applicables, à la Chambre de commerce Vallée Petite-Nation afin d'élaborer sa première planification stratégique;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3.6 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - BOIS FRANCS D.V. INC. - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS EXPERTS-CONSEILS - ACCOMPAGNEMENT EN EXPORTATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

6.3.4 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION (CCVPM) – AUTORISATION

CA-2025-03-085

ATTENDU la demande de la direction générale et de la présidence de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPM) concernant la représentation de la MRC de Papineau au sein de son Conseil d'administration à titre de membre non-votant;

ATTENDU la volonté de la MRC de Papineau de mettre en œuvre son Plan de développement économique (PDÉ);

ATTENDU que la troisième orientation du PDÉ de la MRC de Papineau consiste à exercer un leadership mobilisateur pour orchestrer, de façon concertée et intégrée, les efforts des acteurs du territoire, dans le but de favoriser un environnement propice au développement économique durable du territoire ;

ATTENDU que la nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la CCVPM bonifiera l'intelligence territoriale de la MRC (Principe directeur 3 du PDÉ) en permettant d'orienter les décisions et actions de développement économique sur une compréhension approfondie des atouts, enjeux et opportunités de développement du territoire ainsi que des forces, défis et besoins des entrepreneurs et promoteurs de projets;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que cette nomination permettra également la collaboration entre deux partenaires de développement socio-économique (Principe directeur 4 du PDE) pour soutenir les efforts de mise en réseau entre les parties prenantes du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif nomme madame Valérie Patoine, conseillère en développement économique, à titre de représentante de la MRC de Papineau au sein du Conseil d'administration de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation à titre de membre non-votant ;

QUE :

La liste des représentants de la MRC au sein des différentes instances 2025 soit modifiée afin d'intégrer la présente décision;

QUE :

La fonction de membre du CA de la CCVPN fasse partie des tâches du travail de madame Patoine, et qu'elle soit admissible au remboursement des frais de déplacement et de représentation sur présentation des pièces justificatives, le tout en conformité à la réglementation applicable;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.5 AFFECTATION DE SOLDES RÉSIDUELS D'ENTENTES CONCLUES
AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
(MCC)**

**6.3.5.1 CHŒUR DE POM' – CONCERT DU 40^E ANNIVERSAIRE – AIDE
FINANCIÈRE RECOMMANDÉE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

**6.3.5.2 PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE « SOUS LES PAVÉS »
(MUNICIPALITÉ DE RIPON) – AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

**6.4.1 FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – RÉSULTATS
DE L'APPEL DE PROJETS – RECOMMANDATION DU COMITÉ
D'ANALYSE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

**6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)
2024-2027 – LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS 2025**



Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars prochain.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des suivis effectués par le comité de suivi de l'entente intermunicipale depuis juillet 2024 en lien avec le Service régional de formation des pompiers. Elle informe les membres qu'une séance de travail avec les directeurs de services incendie est prévue le 5 mars afin de discuter des orientations proposées par le comité en relation avec le futur service à offrir. Une séance de travail avec les directions générales des municipalités locales est également prévue dans les prochaines semaines. Une orientation sera prise sur la proposition éventuellement afin qu'une entente soit mise en place à l'été 2025

6.5.2 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES PRÉVUE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-03-086

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 5 au 11 octobre 2025 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU qu'un montant a été réservé au budget d'exploitation 2025 de la MRC pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels en prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense, représentant un montant de 2 520 \$, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2025;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

7. **CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. **DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

8.1 **APPUI À LA MRC DE L'ASSOMPTION – SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mars prochain.

8.2 **APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mars prochain.

8.3 **APPUI À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN – CONTESTATION – COÛTS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS PG**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mars prochain.

8.4 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON – TRAVERSÉE À LA NAGE DU LAC-SIMON**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 mars 2025.

9. **CALENDRIER DES RENCONTRES**

9.1 **DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MARS À DÉCEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2025.

9.2 **DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 MARS 2025**

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 19 mars 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h00 à 14h00 Présentation du projet « Outaouais se démarque » - Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) / Espace-O;

14h00 à 15h00 Présentation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

10. **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.



11. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA-2025-03-087

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 19 mars prochain à 11h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet